

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3290240: communautaire germanophone

En vigueur au 01/07/2017 (Dernière actualisation de la page 16/07/2019)

Indexation de 2,00% en 07/2017

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données salariales ci-après sont reprises dans les CCT sectorielles de la sous-commission paritaire officielle (SCP 32902).

Les présents barèmes s'appliquent aux employeurs et aux travailleurs occupés dans les organisations du secteur socio-culturel qui ressortissent à la sous-commission paritaire 329.02 pour le secteur socio-culturel qui sont conventionnées et/ou subventionnées par un ministre de la Communauté germanophone ayant une matière socioculturelle dans ses compétences ainsi que tous les clubs sportifs.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

Le travailleur occupé à temps partiel doit, pour un même travail ou un travail de valeur égale, bénéficier d'une rémunération proportionnelle à celle du travailleur occupé à plein temps, et ce conformément à l'article 9 de la convention collective de travail n°35 du 27 février 1981 concernant certaines dispositions du droit du travail en matière de travail à temps partiel rendue obligatoire par l'arrêté royal du 21 septembre 1981.

ANCIEN NETE	REMUNERATIONS MENSUELLES MINIMUMS						
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4.1	Echelon 4.2	Echelon 5	Echelon 6
0	1562.57	1562.57	1571.25	1702.81	2009.23	2195.58	2293.20
1	1622.45	1622.45	1690.59	1826.76	2112.24	2282.52	2405.57
2	1622.45	1622.45	1690.59	1826.76	2112.24	2282.52	2405.57
3	1622.45	1622.45	1718.13	1881.84	2187.14	2346.05	2506.20
4	1622.45	1622.45	1718.13	1881.84	2187.14	2346.05	2506.20
5	1622.45	1622.45	1754.85	2029.74	2262.03	2409.59	2606.84
6	1622.45	1622.45	1833.92	2027.07	2262.03	2409.59	2606.84